



Le Mot du Maire

St Martinoises, St Martinois, Chers Amis

Ces vacances tant attendues sont déjà terminées et hélas endeillées par l'attentat de Nice, l'assassinat d'un prêtre, de 2 policiers..... Daech veut nous placer sous son emprise mentale et susciter la guerre de tous contre tous. Il nous faut lutter contre cela mais sans haine et sans déclencher une nouvelle guerre de religion.

Alors soyons positifs, continuons à vivre comme s'ils n'existaient pas. Accueillons avec entrain cette rentrée intimement liée aux vendanges, au très bon raisin muscat, aux préparations culinaires à base de potiron et bien sur à la reprise de l'école.

Cette année, la rentrée scolaire se fera sans Martine Soubeyras, « maîtresse » de la petite section de maternelle, qui fait suivre ses vacances d'été d'une retraite bien méritée. Bienvenue à sa remplaçante Muriel Martinez

Durant l'été, tout a été mis en œuvre pour réaliser les travaux de mise en conformité nécessaires sur les bâtiments communaux pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Les rues du hameau de Belle Etoile et la place Lally Nevière seront inaugurées en octobre. Dommage que de jeunes cyclistes laissent délibérément sur le sol en béton sablé des marques de pneus dues à des « dérapages ». Ils ne manquent pourtant pas de place pour réaliser leurs « prouesses sportives ».

D'autres sont dans l'incapacité de faire quelques mètres pour déposer leurs déchets dans les poubelles mises en place.

Devant autant d'incivilités, c'est à désespérer de chercher à améliorer la commune.

Mais nous ne devons pas baisser les bras et continuer à mener à bien jusqu'en 2020 les nombreux projets d'aménagement qui sont envisagés

C'est donc avec optimisme que je vous souhaite une bonne rentrée, une bonne année scolaire et un bel automne. Rendez-vous en janvier pour le prochain bulletin municipal.

Joëlle Richaud

Secrétariat : 8h/12h du lundi au vendredi – 13h30/16h30 mardi et vendredi – 9h/12h les samedis 03 et 17/09 – 08 et 22/10 – 05 et 19/11 – 03 et 17/12 – Tél 04 90 77 61 02 courriel mairiestmartin3@orange.fr

Pas d'ouverture l'après-midi pendant les vacances scolaires

Conseils municipaux : 12/09 - 17/10 - 14/11- 05/12

Conseils communautaires : 19 ou 26/09 (selon résultat élections Mirabeau) 27/10 -24/11 -15/12 -03/01/17

Architecte conseil : 09 et 23/09 – 07 et 21/10 à 15h30 : prendre RDV au 04 90 77 61 02

Conseillers Départementaux : Noëlle Trinquier :21/09 – 19/10 – 16/11 et 14/12

Jean-François Lovisolo : pour un RDV contactez le 04 90 16 22 75

Conseiller Régional : Stéphane Sauvageon : pour un rendez-vous contactez le 06 24 09 30 39

Député : Julien Aubert 04 90 67 94 12 www.julienaubert.fr sur rendez-vous

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Les procès-verbaux peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet de la commune www.saintmartindelabrasque.com. Vous pouvez en obtenir une copie.

Séance du 23 mai 2016

- Demande de subvention parlementaire pour la réfection de la traverse des Crotonnes : unanimité
- Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) : demande de subvention pour la remise en état du pont des Furets : unanimité
- Charte signalétique : révision du règlement local de publicité : unanimité
- Transport scolaire : convention relative à l'organisation du transport scolaire. Le conseil municipal par 9 voix pour et 2 contre autorise le maire à signer cette convention.
- « La Boule St Martin » : attribution d'une subvention de 300 € : unanimité.
- Décision modificative n° 1 pour un montant de 0,01 € : unanimité

Séance du 20 juin 2016

- Recomposition du conseil communautaire COTELUB suite aux nouvelles élections municipales de Mirabeau les 11 et 18 septembre. Pas de changement pour notre commune. Nous aurons toujours 2 sièges : unanimité
- « Amicale du CCFF » : suite à la dissolution de cette association, il convient de réintégrer la somme de 573,16 € dans les finances communales : unanimité.

Séance du 04 juillet 2016

- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) : l'extension du périmètre comprend uniquement Cadenet et Cucuron alors que nous avons demandé une extension pour la totalité des communes de la CC « Les Portes du Luberon ». Vote à l'unanimité pour refuser l'arrêté du Préfet.
- « Comité des Fêtes » : suite à la dissolution de ce comité, aucun reprenneur ne s'est présenté, il convient de réintégrer la somme de 1 256 € dans le budget de la commune : unanimité
- Création d'un règlement intérieur commun aux 3 accueils périscolaires : garderie, cantine, temps d'activités périscolaires : unanimité
- Modification de la régie multiservices pour ajouter un item afin de pouvoir encaisser le prix du repas de la fête votive : unanimité
- Amortissement des subventions d'équipement versées, inscrites au compte 204 : unanimité
- Décision modificative n° 2 afin d'abonder la dépense concernant la place Lally Nevière (5 500 €) et la réfection des rues du hameau de Belle Etoile (3 000 €) : unanimité
- Traverse des Crotonnes : attribution du marché à Eiffage : 9 voix pour 1 contre.

ETAT-CIVIL

Naissances : Léna ZEMOULI le 16 avril 2016
Juliette TARRISSE le 12 mai 2016
Lyana PELLEGRINO le 27 mai 2016
Paco ARRAGAIN le 27 mai 2016
Emma VELLA le 06 juillet 2016
Mariages : Virginie BONDIL et Cosimo FARI le 02 juillet 2016
Elodie PEYRONEL et Mickaël LANTELME le 09 juillet 2016
Décès : Jan DE WAARD le 29 juin 2016



Déchets verts

Collectes : 02 et 03 octobre
15 et 16 octobre
29 et 30 octobre

Agenda d'Accessibilité programmé

Durant cette 1^{ère} tranche, tous les bâtiments communaux ont été mis aux normes : toilettes dans le foyer, modification de la rampe d'accès de l'école à laquelle il manquait 20 cm, signalétique.....
Les 2^e et 3^e tranches seront destinées au cimetière.

La bibliothèque est impossible à mettre aux normes. Une dérogation sera demandée.

Rentrée scolaire 2016/2017



La rentrée a eu lieu le 1^{er} septembre : 65 élèves inscrits

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : ouverture portail à 8h35 –

Début des cours 8h45 – fin à 15h30

Mercredi : ouverture portail 8h50 – début des cours 9h00 – fin à 12h00

APE lundi, mardi, jeudi, vendredi : 15h30 à 16h15

Vacances de Toussaint : du 20 octobre au 2 novembre inclus

Vacances de Noël : du 18 décembre au 2 janvier inclus.

Place Lally Nevière

Photos avant



et après : sans commentaire



Financement : Région + COTELUB + Sénateur DUFAUT + Commune

Hameau de belle Etoile



Le circuit d'alimentation en eau de la fontaine a été entièrement refait dans le hameau et sur le chemin des Micoulètes,
Les réseaux d'électricité et de téléphonie enterrés, les compteurs d'eau en plomb changés

L'écoulement des eaux pluviales à l'intersection de la rue Belle Estelle et du chemin de la Montagne a été remis en service.

Les rues Belle Estelle, du Moulin, de l'Ancienne Bergerie et la place du Four à pain ont été entièrement refaites.

Barrières et pots de fleurs ont été placés de façon à empêcher le stationnement des véhicules.

Un emplacement pour personnes handicapées et un autre pour les personnels de santé ont été créés.

Après tous ces travaux destinés à améliorer la qualité de vie des habitants, il faut absolument que



les automobilistes comprennent qu'il faut utiliser le parking mis à leur disposition chemin de Langesse.



Financement : Département de Vaucluse + Commune

Listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.



Sauf quelques cas particuliers, pour pouvoir voter, il faut s'inscrire avant la fin de l'année qui précède le scrutin.

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1^{er} mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Par exemple, pour pouvoir voter en 2017, il faut avoir fait la démarche avant le **31 décembre 2016**.

Cas particuliers : inscription l'année de l'élection

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1^{er} mars et le jour de l'élection
- Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1^{er} janvier
- Militaire retournant à la vie civile après le 1^{er} janvier
- Acquisition de la nationalité française après le 1^{er} janvier
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1^{er} janvier

2017 : Refonte complète des listes donc émission d'une nouvelle carte d'électeur.



Cérémonie du 11 novembre

Nous rendrons hommage aux soldats de la commune morts pendant la guerre de 14/18 le vendredi 11 novembre 2016 à 11h en mairie.

Le Pélé VTT



Du mardi 16 au samedi 20 août, le 2^e Pélé VTT (1^{er} en juillet) de 2016 a fait halte à St Martin, en provenance de Mirabeau et en partance pour Lauris avec pour but final Avignon. 180 collégiens, secondés par les animateurs (lycéens et adultes)

bénévoles) et les organisateurs, se sont lancés dans ce défi sportif et spirituel.

Pour y arriver, les jeunes s'engagent à apporter leur bonne volonté, leur disponibilité, leur joie, avoir une tenue correcte, à n'entretenir aucune critique blessante ni grossièreté, à n'emporter avec eux ni walkman, ni friandise, ni téléphone portable, ni tout autre moyen de divertissement qui nuirait au but à atteindre.

A souligner après leur départ, aucune trace de leur passage : tout a été rangé et nettoyé.

Fête Votive de 6 et 7 août 2016



Pour une 1^{ère} organisation communale, ce fut une réussite. 125 participants à la paëlla. Nous avons dû refuser une vingtaine d'inscriptions de dernière minute. DO RE LA CIGALE a mis « le feu » pour animer la soirée dansante.

Le spectacle du dimanche soir, Les Lilly's Swing, différent de ce qui était programmé habituellement, a eu un accueil partagé entre ceux qui ont adoré et ceux qui n'ont pas aimé.



Dans l'ensemble, les forains ont bien travaillé et l'association « La Boule St Martin » a connu un beau succès pour les concours de boules organisés à cette occasion.



Comité Communal d'Actions Sociales

31 octobre : **halloween**. Les sorcières et sorciers sont conviés à 16h00 sur la place Lally Nevière.

19 novembre : récolte des jouets

26 novembre : loto

09 décembre : fête des lumières

13 décembre : Noël du 3^{ème} âge.

Comité Communal des Feux de Forêts en action



Un incendie s'est déclaré le 15 août vers 18h00, généré par les gaz émis par le composteur d'un particulier, absent ce jour là.

Fort heureusement un membre du CCFF en patrouille s'est rendu rapidement sur les lieux. Il a été aidé par un habitant du village déjà sur place. Le feu a été maîtrisé en partie grâce à l'extincteur du CCFF et au branchement d'un tuyau d'arrosage à proximité. Les pompiers ont terminé le travail.

2 membres du CCFF ont participé, le 14 juillet, à la sécurisation du circuit du Mont Ventoux durant le tour de France cycliste.

Vigilance pour vos composteurs

Les installations de traitement de déchets sont toutes plus ou moins exposées au risque d'incendie. Il est assez élevé quand les déchets traités ont un fort pouvoir calorifique et reste paradoxalement assez significatif avec les déchets humides (ordures ménagères, par exemple) qui peuvent fermenter, s'échauffer et s'auto-enflammer, sans action extérieure.

Les 3 règles d'or d'un bon compost

1. Mélanger les matières

- 60 à 70% de déchets verts et humides, riches en azote (épluchures de fruits et légumes, tontes, restes alimentaires, etc...)
- 30 à 40% de déchets bruns et secs, riches en carbone (branches broyées, paille, feuilles mortes et sèches)

Conseils : Éviter les apports uniques en grandes quantités



2. Bien aérer le compost

Sans air, les micro-organismes qui permettent la décomposition par compostage ne peuvent pas se développer. D'autres bactéries (dites anaérobies) prennent alors le relais : les déchets fermentent et une odeur désagréable apparaît.

L'apport de matière sèche et structurante permet d'aérer le compost mais il faut aussi le brasser régulièrement à l'aide d'une fourche (1 fois/mois).



Conseils : Etaler les déchets à l'aide d'une petite griffe lors des apports de façon à éviter la formation de masses compactes et humides (celles-ci risquent de fermenter)

3. Veiller à une humidité constante

Pour savoir si le compost a un bon taux d'humidité : le **test du poing**

- prenez une poignée de compost dans votre main et refermez-la en serrant
- quand vous ouvrez la main, le compost doit rester en forme, tout en se détachant progressivement. S'il reste en bloc, c'est qu'il est trop humide. S'il ne s'agglomère pas du tout en bloc, c'est qu'il est trop sec

Le compost mûr ressemblera à du terreau (une structure grumeleuse et noire) et aura une bonne odeur de terre. Il ne sera plus habité par des vers de terre car ceux-ci auront fini leur travail.

Conseils :

- Si le compost est trop sec
=> l'arroser dans un premier temps
=> apporter moins de matières sèches et plus de matières humides (épluchures)
=> déplacer le composteur dans un endroit plus ombragé ou moins venteux
- Si le compost est trop humide => ajouter des déchets bruns et secs
- Dans les 2 cas : brasser le compost permettra d'homogénéiser la matière



Départ en 6^e : remise des « dicos » d'anglais

22 élèves de CM2 du RPI St Martin/Peypin sont entrés au collège Albert Camus.

Passé le stress de la rentrée, le traumatisme semble léger et ils sont prêts pour une super année scolaire.



Travaux sur constructions existantes

De nombreuses infractions à la législation sont constatées lors de travaux de rénovation des bâtiments existants.

Il faut savoir que toute construction supérieure à 5m², réfection de façade, de toiture, pose d'un climatiseur en façade..... doivent faire l'objet de dépôt d'une **Déclaration Préalable** en mairie.

Constructions nouvelles

Chaque fois que vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 5m² et inférieure ou égale à 20 m², vous devez déposer une **Déclaration Préalable**.

Au-delà de 20 m² il faut déposer un **Permis de Construire**.



Domaine Public

Tous les travaux nécessitant l'occupation du domaine public de la commune doivent faire l'objet d'un arrêté.

La demande est à déposer au secrétariat 15 jours avant le début des travaux.

Il est formellement interdit de nettoyer les outils dans les caniveaux. Les résidus de ciment, plâtre, peinture et autres matériaux finissent par boucher les caniveaux souterrains et causent de nombreux problèmes techniques et environnementaux.

Un nouveau dispositif d'aide aux personnes en difficulté

Le décret officialisant l'expérimentation du chèque énergie est paru au Journal Officiel le 8 mai 2016. Prévu dans la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte votée le 17 août 2015, le chèque énergie doit remplacer les actuels tarifs sociaux de l'énergie (TPN pour l'électricité, TSS pour le gaz naturel) à compter du 1er janvier 2018.

Le chèque énergie peut être utilisé pour payer des dépenses d'électricité, de gaz naturel, ou d'autres sources d'énergie (fioul, GPL, bois...) auprès d'un fournisseur d'énergie ou d'un organisme d'habitation à loyer modéré, mais aussi pour financer des travaux de rénovation énergétique du logement s'ils sont éligibles au **Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE)**. Il peut aussi permettre de régler tout ou partie de la redevance en logement foyer conventionné (le décret prévoit néanmoins que ce dernier cas soit exclu de l'expérimentation). Le chèque énergie est distribué par l'**ASP** (agence de service et des paiements), un organisme habilité par l'Etat. Les ménages bénéficiaires d'un chèque énergie sont identifiés par l'administration fiscale, selon leur revenu fiscal de référence. Le montant du chèque dépend des revenus et de la composition familiale des ménages concernés et varie de **48 à 227 euros**. Son montant moyen est évalué à 150 euros.

De l'expérimentation à la généralisation

Le chèque énergie sera expérimenté en **2016 et 2017 dans 4 départements** : l'Ardèche, l'Aveyron, les Côtes d'Armor et le Pas-de-Calais.

LE COIN DES ASSOCIATIONS



La Gymnastique Volontaire - Sport & Plaisir

L'A.G.V. St. Martin – La Motte vous souhaite une agréable saison estivale et vous attend pour la reprise des cours début septembre.

INSCRIPTION TOUTE L'ANNEE (cotisation au prorata)

ANIMATRICES : Nathalie BESSE-Cendrine BOUGON-Nadine PINO



HORAIRES & ACTIVITES

Lundi	10h00 à 11h00	en extérieur	ACTI'MARCHE
Mardi	16h00 à 17h00	Salle polyvalente de La Motte	STRETCHING
Mardi	17h15 à 18h15	Salle polyvalente de La Motte	GYM ENFANTS
Mardi	18h30 à 19h30	Salle Polyvalente de La Motte	GYM DYNAMIQUE
Mercredi	09h45 à 11h00	en extérieur	GYM PLEIN AIR
Jeudi	18h30 à 19h30	Salle polyvalente de La Motte	PILATES
Vendredi	15h00 à 16h00	Foyer St. Martin	STRETCHING

Nouveau : Compte tenu du succès des activités à l'extérieur, l'A.G.V. a décidé de créer une nouvelle activité « Marche-Santé » dans le cadre des 10 000 pas par jour recommandés par l'OMS pour se maintenir en forme et préserver sa santé.

La séance se déroulera à un rythme modéré pendant environ deux heures, sur un terrain plat ou à faible dénivelé, sans difficultés techniques. Elle sera encadrée par une animatrice ayant obtenu une certification. Il est fortement recommandé d'acquérir un podomètre.

Cette activité sera mise en place à partir du mois d'octobre avec une sortie hebdomadaire tous les jeudi matin de 9h00 à 11h00 dans une zone géographique proche de St Martin/la Motte.

Contact: josette.mathiot84@orange.fr

m.le.provost@free.fr

suzie.mistre@gmail.com

Marchés paysan et artisanal

La chanson de Gilbert Bécaud « Les marchés de Provence » n'a jamais été aussi bien adaptée à un marché.

Sur celui de St Martin de la Brasque, abrité sous les platanes, une profusion de couleurs, de parfums, d'accents provençaux et étrangers se mélangent dans une grande convivialité.

Une moyenne de 1500 visiteurs, en juillet et août, dont certains connus, tel Bernard Pivot et notre illustre chef d'orchestre Jean-Claude Malgoire.

Agriculteurs et artisans proposent des produits

authentiques d'origine locale.

Le stand de dégustation des huitres de Bouzigues est pris d'assaut chaque dimanche.

Le marché est un véritable lieu de convivialité et le des habitants d'ailleurs.



La Bastidanne



14/08/2016



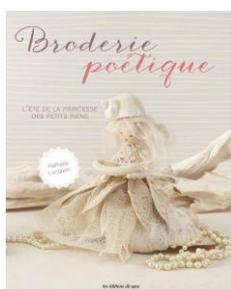
point de ralliement du canton et



14/08/2016

Le salon du livre du 14 août a connu un beau succès. 3 auteurs bien connus dans la commune étaient présents : Nathalie Locquen, Corine Royer et Marc La Mola

Jean-Paul Chanial



La Bastidanne

Nathalie Locquen déroule l'histoire de la Princesse aux petits riens qui aime amasser des petites choses, un peu kitsch, un peu ringardes, ces petits riens dont personne ne veut, laissés à l'abandon, poussiéreux et oubliés, pour leur donner vie, les transformer, avec du fil et une aiguille, en de doux objets. Ce livre propose de découvrir un monde habité d'Improbables, ce petit peuple d'êtres imaginaires, un

monde où les vacances sont éternelles, où les maisons de famille regorgent de trésors oubliés où les lapins sont des coureurs automobiles, les ballerines dansent au fond des bouteilles, les escargots font les jolis cœurs. Cet ouvrage contient 17 projets de broderie traditionnelle ou aux rubans, objets en 3D emplis de poésie, conçus à partir de supports de récupération. L'imagination, le charme et la qualité de réalisation signent un univers unique à explorer de toute urgence.

L'auteur, Nathalie Locquen habite à Belle Etoile, elle ré-interprète à sa manière les points traditionnels de broderie en les incluant dans des créations poétiques, créant un dictionnaire de points des fées épinglées

Son premier livre parait aux Editions de Saxe en 2009, les 24 petits riens à broder avant Noël, premier hors série de la collection Broderie Créative. Ses créations sont le reflet de son univers, un univers tendre et onirique qu'elle partage avec vous, celui de la Bastidane. Ses créations improbables de fil et de tissus et souvent de matériel de récupération vous invitent dans un monde imaginaire qui permet de s'évader du quotidien, de broder en rêvant, d'apprécier les petits riens qui font les petits bonheurs.

Broderie Poétique

Editeur : Les Editions de Saxe (16 juin 2016) ISBN-10: 2756528013 / ISBN-13: 978-275652801

www.labastidanne.fr

Centre Social Culturel et Sportif

ACTIVITES CS²

2016 - 2017

Saint-Martin de la Brasque



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
	EVEIL CORPOREL (Maternelles) 17h30-18h30 125€/année	PILATES (Adultes) 10h30-11h30 125€/année	SOPHRORYTHM (Adultes) 18h30-19h45 160€/année (séance d'essai : jeudi 18 septembre - début des cours : jeudi 10 novembre)
ARTS PLASTIQUES (Enfants) 17h15-18h15 125€/année	JIU JITSU BRESILIEN (PEYPIN D'AIGUES) (Adultes) 19h00-20h30 125€/année	CIRQUE Activités SENSORIELLES, ARTISTIQUES et RELAXATION (Primaires) 15h00 - 16h00 160€/année	
PILATES (Adultes) 18h30-19h30 125€/année	GYM forme (Adultes) 20h15-21h15 125€/année	CIRQUE Activités SENSORIELLES, ARTISTIQUES et RELAXATION (Maternelles) 16h00 - 17h00 160€/année	<i>Les jeudis après-midi des vacances :</i> « LES MOMENTS COMPLICES » ATELIERS PARENTS-ENFANTS 16h30-18h (horaires à définir) 40€/année

Les horaires sont susceptibles de modification durant le mois de septembre.
Les activités auront lieu dans la salle polyvalente de St Martin (sauf précision) à condition de réunir un nombre suffisant de participants. Une séance d'essai seulement.

Adhésion au CS² : 10€/famille

Reprise des cours : lundi 19 septembre

S'inscrire aux activités du CS² ?

asso.cs2@gmail.com ou 06 64 28 73 95 (Béatrice Balme)



facebook

Ne pas jeter sur la voie publique

Les horaires sont susceptibles de modification durant le mois de septembre.

Les activités auront lieu dans la salle polyvalente de St Martin (sauf précision) à condition de réunir un nombre suffisant de participants. Une séance d'essai seulement.

Adhésion au CS2 : 10€/famille

Reprise des cours : lundi 19 septembre

S'inscrire aux activités du CS²

asso.cs2@gmail.com ou 06 64 28 73 95 (Béatrice Balme)



facebook

LES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX



Créée en 1946, Durance Luberon, est devenue régie directe en 1996 avec mise en service le 1er juillet 1997. Cette régie dessert 52 300 habitants et 25 000 abonnés via un réseau de 677 kms pour l'eau et 205 kms pour l'assainissement.

Sa capacité de production est de 20 330 m³/jour.

Son taux de rendement est de 86 % soit 20 % au-dessus du seuil réglementaire.

Sur 26 stations d'épuration, 21 sont récentes ou en travaux.

Depuis 1997, ont été réalisés :

- ♦ 38 millions d'€ d'investissement en eau
- ♦ 31 millions d'€ d'investissement en assainissement.



Le pôle environnement bientôt ouvert :

Imaginé, conçu et construit pour répondre aux impératifs d'une gestion efficace, durable et écologique des déchets sur nos territoires, le nouveau pôle Environnement et Valorisation Intercommunal est aujourd'hui en voie d'achèvement. Sa silhouette résolument moderne, les quais de chargement et les équipements du pôle d'environnement sont dorénavant visibles. L'accès à la départementale a été modifié pour assurer l'entrée et la sortie du pôle en toute sécurité.

Dès son ouverture, le pôle environnement mettra à votre disposition des colonnes de tri pour le verre, le papier et emballages et le textile, des bennes pour les déchets inertes et gravats, la ferraille, les cartons, les encombrants, le bois et les déchets verts, des contenants adaptés pour les déchets spécifiques : huiles, piles, batteries, bâches plastiques... et une « ressourcerie » associative dont l'objectif est de récupérer, réparer, recycler tout ce qui peut l'être.

Un badge gratuit sera remis par la mairie à chaque famille.



Office du Tourisme

Toutes les manifestations de septembre se trouvent dans le magazine de l'été.
Vous ne l'avez pas eu : quelques exemplaires sont à votre disposition en mairie





Le Parc naturel Régional du Luberon

Sorties accompagnées Chemins des Parcs

Du 10 septembre au 16 octobre



Pendant le Mois des Parcs, les agents du Parc du Luberon et les accompagnateurs professionnels partagent les trésors de notre territoire. Ces randonnées vous permettront de découvrir une mosaïque de paysages, la faune et la flore remarquable du Luberon, le patrimoine rural méconnu.

Télécharger le [flyer sorties Chemins des Parcs WEB \(pdf - 1,42 Mo\)](#)

AUTOUR DE LA FIGUE ET DE LA PRUNE

Le 10 Septembre 2016 : A la Maison de la biodiversité à Manosque, "À la découverte des figes et des prunes de notre région" : visites guidées et dégustation de figes et de prunes.

Entrée gratuite le samedi 10 septembre



AUTOUR DE LA POMME



Le 12 Octobre 2016 : A la Maison de la biodiversité à Manosque, "À la découverte des pommes de notre région" : visites guidées et dégustation de pommes et de jus.

À 10 h et 14 h 30 : **Visites guidées** du verger conservatoire comprenant plus de 80 variétés de pommiers

Toute la journée, de 10h à 16h30 :

- Dégustation sur place de pommes et jus de pomme
- Fabrication et dégustation de jus de pomme frais (presseur traditionnel).

Infos pratiques

- Aire de pique-nique sous les tilleuls
- Vente de fruits et de jus
- **Renseignements : 04 90 04 42 00 ou [accueil@\[parcduluberon.fr\]](mailto:accueil@[parcduluberon.fr)**



ÉTÉ 2016 : EN VAUCLUSE, LA SÉCHERESSE NE CESSE DE S'AGGRAVER

Monsieur le Préfet de Vaucluse a décidé, après consultation du comité « Sécheresse » le 12 août 2016, de **renforcer les mesures de restriction de l'usage de l'eau.**

Un **nouvel arrêté préfectoral du 16 août 2016**, fixant les restrictions de l'usage de l'eau en Vaucluse, est donc publié. Les Vauclusiens sont informés de la gravité de la situation par communiqué de presse, des affiches d'information.

Brève histoire géologique de Saint-Martin-de-la-Brasque

Les roches que l'on peut rencontrer, en se promenant autour du village de Saint Martin, racontent une petite partie de l'histoire géologique de ce territoire.

Les plus anciennes sont des argiles rouges vers la colline du Devin et le Grand Frigoulier. Leur âge est de 30 millions d'années et elles se sont déposées au fond de très grands lacs qui recouvraient alors notre région. Le Luberon n'existait pas. Des troupeaux de rhinocéros, de sangliers géants, de gazelles et quelques hyènes et chiens sauvages peuplaient ce paysage forestier.

Puis la mer est revenue recouvrir toute la région entre - 20 et - 8 millions d'années. Au fond des eaux et sur de grandes épaisseurs vont se déposer des roches calcaires appelées « molasses » et des sables et grés appelés parfois « safres ». Le climat est chaud, les eaux peu profondes et propices au développement de la vie. Les coquilles St-Jacques, les huîtres abondent ainsi que les coraux, oursins. Plus de 40 espèces différentes de requins ont été identifiées. Des lamantins nagent dans ces eaux.

On trouve ces roches tout autour de Saint-Martin et vers le Devin. Et elles contiennent souvent des débris de coquilles fossilisées.

Puis si vous allez vers le Castellans ou Ste Catherine, vous trouverez des galets. Qui dit « galets » dit « rivière ». Ceux-ci ont à peine 3 ou 4 millions d'années ! Et ils signalent le trajet d'une ancienne rivière, comme une paléo-Eze, qui coulait du nord au sud.

Les terrains les plus récents sont les couvertures de colluvions (cailloutis) qui recouvrent le piémont du Luberon, vers Belle Etoile. Ils ont quelques dizaines de milliers d'années et sont le résultat des grandes périodes glaciaires du Quaternaire.

La lecture des roches n'est pas toujours la plus facile mais elle permet de découvrir une histoire extraordinaire...



Christine Balme

« Le Luberon il y a environ 30 millions d'années.»

« Le Luberon, il y a environ 20 millions d'années.

